

Demande d'adhésion au GIP Pulsy

Vous souhaitez devenir membre du Groupement d'Intérêt Public Pulsy ?

Merci de remplir ce formulaire¹ et de le retourner au Président du Conseil d'Administration via : secretariat.direction@pulsy.fr

Raison sociale de la structure :

SIRET et/ou SIREN :

Siège social de la structure :

Nom, Prénom et fonction du représentant légal :

Type de structure :	Établissement de santé public	Structure médico-sociale privée
	Établissement de santé privé	Libéral
	Association	Institutionnel
	Structure médico-sociale publique	Autre (précisez) :

Adresse de la structure :

Code postal : Ville :

Nom, Prénom et fonction du représentant :

Téléphone mobile : Email :

Fait à Le

Signature du représentant légal :

Inscrivez-vous à notre Newsletter !

Vous acceptez de recevoir notre Newsletter Email :

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment au moyen du lien de désinscription figurant en bas de notre newsletter ou en ayant recours à notre formulaire de contact à partir du lien suivant : <https://www.pulsy.fr/portail/contact-44-47.html>

1 Votre demande doit être accompagnée des documents fondateurs de votre structure

L'ensemble des informations portées sur ce formulaire sont obligatoires.

Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pulsy pour la gestion de ses adhérents et leur participation à ses instances de gouvernance.

Les fondements du traitement sont la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ainsi que les statuts de Pulsy.

Les données collectées sont communiquées à nos services internes ainsi qu'à la société chargée de l'organisation du vote électronique : Gedivote - 17 Bis Rue du Chemin Vert, 94100 Saint-Maur-des-Fossés. Ces données sont régulièrement mises à jour. Elles sont conservées pendant la durée de l'exercice de vos fonctions de représentant de la structure adhérent à Pulsy.

Pour les données non obligatoires, vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur traitement ou demander leur effacement.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez vous rendre sur pulsy.fr ou contacter notre délégué à la protection des données : dpo@pulsy.fr

Qui sommes-nous ?



Pulsy est le **Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS)** dans le Grand Est. Il est l'opérateur préférentiel de l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour **l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé**. Il a vocation à réunir tous les acteurs de la santé. Peuvent adhérer à Pulsy : établissements de santé publics, privés à but lucratif et non lucratif, structures sociales et médico-sociales publiques et privées, professionnels de santé libéraux.

Pulsy est constitué sous la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public. Sa composition est déterminée par la loi, sa convention constitutive ainsi que son règlement intérieur.

Afin d'organiser les activités et de faciliter son administration la gouvernance de Pulsy est structurée en cinq parties constituant au total quatorze collèges :

- **Institutionnel** : l'Agence Régionale de Santé Grand Est, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- **Sanitaire** : des établissements publics, des établissements privés à but lucratif, des établissements privés sans but lucratif ;
- **Libéral** : l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux et des structures participant directement ou indirectement à la réalisation d'une activité de médecine libérale, et les autres Unions Régionales des Professionnels de Santé (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) ;
- **Médico-social** : des établissements médico-sociaux publics, des établissements médico-sociaux à but lucratif, des établissements médico-sociaux sans but lucratif.
- **Usagers** : structures, associations et personnes morales représentant les usagers du système de santé.

→ Chacun des membres est affecté à l'un des collèges.

Votre adhésion

Votre demande sera transmise au Président du Conseil d'Administration de Pulsy, puis validée en Assemblée Générale.

Vous serez alors tenu informé de son approbation.



Pulsy

 6 allée de Longchamp, 54 600 Villers-lès-Nancy

 03 83 97 13 70

En savoir + : pulsy.fr